



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025

Date de convocation	12 décembre 2025	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage	: 12 décembre 2025	Nombre de conseillers présents :	16
		Nombre de conseillers votants :	18

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre 2025, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire à la suite de la convocation adressée le 12 décembre 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGÈRE, MM. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, EYHERABIDE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET

Ont donné pouvoir : M. Olivier CARNOT à Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Marie-Claire CHAMBARET

Absents excusés : Mme Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Erwan MERLET, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2025 / IX / 6 – 1.1 SIEGIF : Participation au groupement de commandes pour l'achat et la fourniture d'électricité et de prestations associées

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'énergie,
VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,
VU la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat entérinant la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de gaz et d'électricité,
VU l'arrêté préfectoral n° 2001-PREF-DCL/0267 du 4 juillet 2001 portant création du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile-de-France (SIEGIF),
VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF-DRCL-263 du 28 novembre 2024 portant modification des statuts du SIEGIF,
VU la délibération n° 2025-22 du SIEGIF rendant compte de l'appel d'offres pour la fourniture et l'acheminement d'électricité : Accord cadre et marché subséquent 2026,
CONSIDÉRANT que la commune de Cerny est membre du SIEGIF,
CONSIDÉRANT que le SIEGIF, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, exerce à la carte en lieu et place de ses membres, la passation avec les entreprises délégataires de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution d'électricité,

CONSIDÉRANT que le SIEGIF peut assurer, dans le cadre de ses activités complémentaires, la mission de coordonnateur de groupement de commandes pour toute catégorie d'achats ou de commandes publiques le concernant en qualité de donneur d'ordre ou de maître d'ouvrage, ou pour le compte de ses membres,

CONSIDÉRANT le groupement de commandes lancé par le SIEGIF pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et la nécessité d'y prendre part,

CONSIDÉRANT les termes du compte-rendu de l'appel d'offres s'y rapportant, notamment l'offre détaillée de la Société TERRALIS,

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la Commission des finances réunis le 10 décembre 2025, se prononçant sur la participation au groupement de commandes,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

CONFIRME la volonté municipale de prendre part au groupement de commandes lancé par le SIEGIF pour la fourniture et l'acheminement d'électricité des points de livraison de la commune,

PREND ACTE de l'offre détaillée de la Société TERRALIS et du fait que la commission d'appel d'offres du SIEGIF a proposé l'attribution du marché de l'accord-cadre et du marché subséquent n° 1, pour l'année 2026, à cette société,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



Publié le 22/12/2025